COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VANNE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 9 avril 2008

Le Conseil Communautaire s'est réuni le neuf avril 2008, à 18 heures, salle de réunion de la Communauté de Communes à Villeneuve l'Archevêque, sous la présidence de M. Michel REBEQUET.

<u>Etaient présents</u>: Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux délégués des communes: Messieurs LEROY Marcel, MAUDET Luc, Madame BEYAERT Roselyne vice-présidents; et Mme LAPARRA Josette (suppléante de Mme Onis, excusée) PERARD Anne-Marie, STANIA Sulianne et MM. CUISSARD Philippe, DERVOUT Jackie, GENIN Lionel, KOEHLER Jean-Claude, VERITE Alain (suppléant de M. Lapôtre Daniel, excusé) MARTIN Michel, PUTHOIS Alain, REVELLAT Daniel, (suppléant de Mme Théry excusée) SIMONNET Maurice, STANIA Edouard formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés: Monsieur POISSON Jacques, M. RENAULT Michel.

Secrétaire de séance : M. MAUDET Luc,

Monsieur Jean PINGAL, Conseiller Général, invité, est excusé.

Le précédent compte rendu ne faisant l'objet d'aucune observation, est adopté par le Conseil.

Présentation du Compte Administratif 2007 :

Le Président présente au conseil les comptes administratifs 2007 de la Communauté de Communes et du budget annexe (ZAI) :

- 1 ZAI des Vignes de Mauny : Le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 536.49€uros et un déficit d'investissement de 45 365.15€uros (cf. Annexe 1).
- 2 Communauté de Communes de la Vanne : Le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 135 761.52€uros et un excédent d'investissement de 73 064.62€ soit 64 864.62€uros comprenant les restes à réaliser pour un montant de 8200€(cf. annexe 2).

Le Président ayant quitté la salle, le Conseil de la Communauté de Communes sous la Présidence de M. LEROY, vice-président, adopte à l'unanimité les Comptes Administratifs 2007 ainsi présentés.

Compte de Gestion 2007 :

Le Conseil, sous la présidence de M. REBEQUET, approuve à l'unanimité les Comptes de Gestion 2007 du Receveur Communautaire pour la Communauté de Communes de la Vanne et pour la ZAI des Vignes de Mauny dont les résultats sont identiques à ceux du Compte Administratif 2007.

Budget 2008:

Après la présentation faite par le Président, le Conseil adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2008 de la Communauté de Communes de la Vanne qui s'équilibre en section d'investissement à 142 404 €uros et en section de fonctionnement à 489 849€

Le Conseil adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2008 avec les comptes de stocks de la Zone d'Activité des Vignes de Mauny, équilibré en compte de charges à 136 727€uros et en compte de bilan à 1 234 913€uros (voir annexe 1)

Taux d'imposition:

Le Conseil décide de maintenir les taux d'imposition pour la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non-bâti et la taxe professionnelle soit : Taxe d'habitation : 1.19%, Taxe foncier bâti : 2.07%, Taxe foncier non bâti : 4.11%, Taxe professionnelle : 1.26%

Par ailleurs, les membres du conseil décident de laisser à 9,9 % le taux de taxe sur les ordures ménagères et à la taxe professionnelle de zone à 7%.

Subventions:

Les subventions suivantes, pour un montant total de 12 380 €uros sur 15 000 € sont inscrites au budgetprimitif

Festival en Othe:	1.000,00 €
Syndicat d'Initiative de la Vallée de la Vanne :	7.900,00 €
Syndicat d'Initiative de Sens :	80,00€
Van'Action (Foire de la St Amour) :	900,00€
Vareilles (Animation de la Puce):	500,00€
Chigy (Concert Association Accords):	500,00€
Bagneaux (Festival Reggae):	500,00€
Les Sièges (Parade des années 60) :	500,00€
Les Clérimois Loisirs :	500.00€

*** QUESTIONS DIVERSES**

Cyclo- rail de Chigy

Monsieur BLOCH nous a informé par mail que l'inauguration du cyclo-rail est reportée en Juin prochain.

Foire de Sens

Le Président rappelle l'aménagement d'un stand à la Foire de Sens présentant les Communautés de Communes du Sénonais. Il fait appel à des volontaires pour représenter la Communauté de Communes de la Vanne ; Mesdames BEYAERT et STANIA, Messieurs MAUDET et GENIN se proposent. Monsieur SIMONNET fera appel à Monsieur BOIZET.

Par ailleurs chaque commune est invitée à produire des images et affiches de manifestation communales passées et à venir pour garnir le stand.

Compétence SPANC

Le conseil communautaire s'interroge sur la compétence « SPANC ». Le Président demande à chaque commune de réfléchir à ce projet et de délibérer en conséquence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H45.